

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 NOVEMBRE 2008**

COMITÉ DIRECTEUR

ALLIEZ Jacques	Excusé	GOICOECHEA Christian	Présent
ARSAUT Thierry	Excusé	GOYENETCHE Michel	Présent
BARUCQ Monique	Présente	GUEROBE Jean Claude	Présent
BATS J. Marc	Présent	GUERRA Patrick	Excusé
CAMINO Adrien	Présent	HIRIART Martin	Présent
CASAMAYOU Germaine	Excusée	LACOSTE Bernard	Excusé
CASTERES Thierry	Excusé	LAGARDE Jean Louis	Excusé
DEGERT Michel	Excusé	LAMARQUE Daniel	Excusé
DELBOS Marie Claude	Excusée	LASSALLE Alain	Présent
DESTAILLAC Jacques	Présent	MALASSAGNE J.Jacques	Présent
DUCAP Eric	Présent	MARRIS Christian	Excusé
DUFOURG Roland	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DUPRAT Jean François	Excusé	PASCASSIO-COMTE J. François	Présent
ECHEVERRIA Pierre	Excusé	POMMIES Francis	Représenté ⁽¹⁾
ETCHETO Michel	Présent	ROLLET Alain	Excusé
ETCHEVERRY André	Présent	SAINT PIERRE Michel	Présent
GARAT Jean Baptiste	Excusé	SOULE Jean Baptiste	Présent
GARRIGUES Pascal	Excusé	SUPERVILLE Jean	Présent
GELIZE Michel	Présent	VIDOU Daniel	Excusé

Présents : 20 Représenté : 1 Excusés : 17

MEMBRES ASSOCIES

ANDRIEU François	Excusé	HAROCARENE Pascal	Excusé
BAIETTI Jean Louis	Représenté ⁽²⁾	IBAR Bernard	Excusé
BERTHELOT J. Claude	Excusé	LABADIE Christian	Présent
BONNAFOUS Robert	Excusé	LABISTE Bernard	Excusé
CLEMENT Marc	Représenté ⁽²⁾	LAFARGUE Daniel	Excusé
DOUAT Jean Paul	Présent	LAPORTE Guy	Excusé
DURCUDOY Christian	Présent	MAUMET Philippe	Excusé
ETCHEMENDY J. Pierre	Excusé	MOLERES J. Claude	Excusé
GOALARD Paul	Excusé	PECARRERE Claude	Excusé
GONY Jean	Présent	PEYRAT Dominique	Excusé
GOYENEIX Louis	Présent	PIERROU Gérard	Excusé
GOYHENECHÉ J. Pierre	Excusé	VAN DAELE Christian	Excusé
HARAN Léo	Représenté ⁽²⁾		

INVITES

BEDERE Pascal	Excusé	PLA Jacques	Excusé
---------------	--------	-------------	--------

⁽¹⁾ par R. DUFOURG

⁽²⁾ par JF. PASCASSIO-COMTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 5 SEPTEMBRE 2008

Le procès-verbal du dernier Comité Directeur n'ayant entraîné aucune remarque est adopté.

INTERVENTIONS DE MESSIEURS JEAN-MARC TERRE ET SEBASTIEN JAUREGUY (BILAN ARCHE CONSEIL SPORT)

Ce point n'a pas pu être abordé, Jean-Marc TERRE et Sébastien JAUREGUY ont signalé, quelques heures avant la tenue du Comité Directeur, qu'ils ne se présenteraient pas.

Jean SUPERVILLE regrette, une fois de plus, l'absence des représentants d'ACS.

Il rappelle qu'il est de son devoir de veiller au règlement des factures en temps et en heure.

Il reconnaît les aspects positifs de la collaboration avec ACS : reversions de partenariat comme la gestion du Trinquet Moderne ou l'élaboration du Pilota grâce à la collaboration avec Sébastien OLIVE.

Depuis Septembre, le service comptable est systématiquement boycotté par ACS, avec pour conséquence le manque d'informations sur les montants à facturer et les difficultés qui en découlent.

Les dernières données chiffrées ont été disponibles, seulement, le 18/11/2008, à savoir :

- Rétrocession partenariat Société Générale Bayonne,
- Rétrocession partenariat Société Générale Pau,
- Régie Pilota (prévu normalement le 30/09),
- Billetterie Masters Blagnac,
- Billetterie Masters Etorki,
- Reversion sur location trinquet (prévu normalement le 30/09).

Jean SUPERVILLE constate une dérive dans les relations, dans les informations nécessaires à fournir pour une bonne gestion et dans les paiements, entraînant inéluctablement un manque de confiance.

Michel ETCHETO informe le Comité Directeur que les joueurs ayant participé aux Masters Etorki n'ont pas reçu à ce jour ce qui avait été prévu.

Le point sur FFPB Communication ne peut être fait. Trop de factures sont "en attente".

COMPTE-RENDU DES CHAMPIONNATS DU MONDE DES MOINS DE 22 ANS EN ARGENTINE (Fronton mur à gauche 36 mètres)

Alain LASSALLE, chef de la délégation, fait brièvement le point sur ces championnats.

Il signale la tenue exemplaire de toute la délégation ainsi qu'une grande motivation. Nos joueurs ont participé à trois finales sans atteindre la récompense suprême. Trois médailles d'**Argent** : à paleta pelote de cuir, à pala corta et à main nue par équipes ; une médaille de **Bronze** à main nue individuel.

Notre délégation aurait mérité mieux, certaines parties s'étant "jouées" à un point.

Roland DUFOURG remercie Alain LASSALLE et l'ensemble de la délégation.

REGLEMENTS

REGLEMENTS GENERAUX

Les articles **221.31**, **221.31.1** et **221.31.2 "extensions pour tournois"** n'ont pas été abordés, comme prévu, certaines Ligues n'ayant pas eu le temps de les étudier. Ils feront l'objet d'une étude ultérieure.

Les articles **225.205.20**, **225.205.21**, **225.205.22** : "**classement des équipes**" sont relus.

Rajouter dans les trois articles après "Goal average général" : **Goal average moyen ramené à une partie.**

Accord du Comité Directeur.

Article 242.0 Mode de délivrance

Pour obtenir sa licence, un joueur professionnel doit remplir et signer une demande de licence dans un club ou société de son choix.

242.1 Renouvellement

Le renouvellement annuel de la licence est obligatoire. Avant le début de saison et au plus tard le 1er mars, le joueur professionnel devra demander à son club ou société le renouvellement de sa licence pour l'année.

Ces articles, ainsi rédigés, sont validés par le Comité Directeur.

243 JOUEUR ETRANGER PROFESSIONNEL

La Fédération peut accorder une licence aux joueurs étrangers professionnels.

Cette licence sera délivrée dans les conditions prescrites aux articles 242.0 et 242.1 des présents règlements.

Elle portera obligatoirement l'indication de la nationalité du titulaire.

La participation des étrangers aux compétitions officielles ouvertes aux joueurs classés professionnels de Pelote Basque, est soumise à la décision de la Commission Sportive.

244 CHANGEMENT DE CATEGORIE

Peut être réintégré dans le rang des amateurs, sur sa demande et après examen par la commission sportive, tout joueur professionnel à l'expiration de son contrat. Il ne pourra en aucun cas participer aux championnats amateurs en cours dans sa spécialité.

Pour prendre part aux compétitions amateurs, reconnues par la F.I.P.V., un joueur devra faire sa demande de requalification amateur avant l'âge de 30 ans. Sa participation aux compétitions internationales ne pourra avoir lieu qu'après une période de un an en tant qu'amateur, à partir de la date de requalification. Il ne pourra solliciter qu'une seule fois cette requalification.

Ces articles restent inchangés.

REGLEMENTS DIVERS

Article 80 : Caractéristiques de jeux - Pelotes, Instruments

Paleta pelote de gomme pleine Jeunes en fronton place libre et trinquet

I.-Règlement pour le fronton place libre

Le règlement mis à l'essai pour un an ayant donné satisfaction doit être adopté définitivement, à savoir :

Lignes de jeu :

Poussins : de 15m. à dépasser 10m. - Pasa 25m. - Falta 35m.

Benjamins : de 15m. à dépasser 15m. - Pasa 25m. - Falta 35m.

Minimes : de 20m. à dépasser 15m. - Pasa 25m. - Falta 35m.

Durée des parties :

Classement : toutes les catégories en 15 points.

Les 1/4 de finale et les 1/2 finales : Poussins 15 pts. - Benjamins 20 pts. - Minimes 25 pts.

Finales : Poussins 20 points - Benjamins 25 points - Minimes 30 points.

Le Comité Directeur valide cet article.

II.-Lieux des rassemblements pour 2009

Deux clubs se sont proposés pour organiser ces compétitions :

- en **fronton place libre**, le Pilotari Club Tarbais Chêne Vert de Tarbes ;
- en **trinquet**, le club La Société Nautique de Bayonne.

Ces lieux de rassemblements sont validés par le Comité Directeur.

FINANCES : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE ET IMPRIMANTE LICENCES

Après présentation des devis, le Comité Directeur valide le choix des matériels et le renouvellement du parc informatique fédéral ainsi que celui de l'imprimante dédiée à l'impression des licences. Dépenses prévues : 6 000 euros.

CALENDRIERS HIVER-PRINTEMPS ET ETE 2009

Le **calendrier d'hiver et de printemps**, après trois modifications, et le **projet de calendrier d'été** sont **adoptés**. Les deux calendriers sont *en annexe*.

CLASSEMENT THIERRY HARISMENDY

Suite à la demande de classement dans la catégorie Elite pro de **Thierry HARISMENDY**, après l'avis favorable émis par la commission main nue et la commission sportive générale, le Comité Directeur donne un **avis favorable à ce classement**.

QUESTIONS DIVERSES

La société Denek Bat d'Armendaritz, soutenue par la Mairie d'Iholdy, se positionne (courrier du 5 novembre 2008) pour accueillir la **Coupe d'Europe de main nue en fronton mur à gauche 36 mètres**, les 28 et 30 août 2009.

Accord du Comité Directeur.

La société Saint Pée Union Club, soutenue par l'Office de Tourisme (courrier du 12 novembre 2008), se positionne pour accueillir la **Coupe d'Europe en trinquet** les 3, 4, 5 et 6 septembre 2009.

Accord du Comité Directeur.

IV^e Coupe du Monde en trinquet à Cuba

Les compétitions se déroulent normalement, les résultats sont disponibles sur le site fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Roland DUFOURG remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation durant ce mandat et, remet à Jean-Jacques Malassagne, le Président de la Ligue des Landes de Pelote Basque, "un cadre souvenir". Tous les Présidents de Ligues "non re-élus" se verront eux aussi remettre un tel souvenir.

Le Secrétaire Général
Michel SAINT PIERRE

Le Président
Roland DUFOURG

PJ : 2